

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 21 janvier 2026 de la Ville de L’Épiphanie tenue à 19 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de la mairesse suppléante Dona Bouchard, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Vicky Robichaud, Michel Martineau, Stéphane Amireault, Gérard Legault et Manon Leblanc.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Dona Bouchard procède à l’ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l’avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

29-01-2026

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

30-01-2026

Résolution visant l’approbation du programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028 de la Ville de L’Épiphanie

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028 avant la tenue de la présente séance et s’en déclare satisfaits ;

CONSIDÉRANT qu’un avis public de l’adoption du plan triennal d’immobilisations a été donné le 27 novembre 2025 ;

Suivant la présentation par madame la mairesse suppléante Dona Bouchard ;

Il est
 PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 Et RÉSOLU à l’unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté ci-après :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
Année: 2026

PROJETS	ESTIMATION (avant subvention)	FINANCEMENT
COMMUNICATION		
Plan signalétique - Phase 1 - Entrées de ville secondaires et tertiaires	80 000 \$	Règlement d'emprunt E-020
Plan signalétique - Phase 2: Écran d'affichage numérique - Plans et devis / Travaux	220 000 \$	Règlement d'emprunt
Plan signalétique - Phase 4: Édifices, Parcs et Acheminement - Plans et devis	20 000 \$	Règlement d'emprunt
Refonte du site web	36 000 \$	Fonds de roulement
BÂTIMENTS		
Hôtel de Ville: Remplacement de la fournaise	25 000 \$	Excédent non affecté
Hôtel de Ville: Remplacement et relocalisation du panneau électrique	25 000 \$	Excédent non affecté
Ateliers municipaux - Appel d'offres services professionnels - Plan et devis	75 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Ateliers municipaux - Bâtiment entrepôt	2 500 000\$	Règlement d'emprunt / Subvention
Démolition d'immeubles	1 00 000 \$	Excédent non affecté
Maison des jeunes - Aménagement local 60 rue Notre-Dame	700 000 \$	Règlement d'emprunt
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		
Carrefour 341/Payette	725 914 \$	Règlement d'emprunt
Stabilisation talus et structure de rue - 241 rang St-Esprit	750 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS		
Chargeur sur roues	325 000 \$	Règlement d'emprunt
Remplacement Bobcat	125 000 \$	Règlement d'emprunt
Camion de déneigement	300 000 \$	Règlement d'emprunt
Remorque fermée	20 000 \$	Fonds de roulement

Plaque vibrante	12 000 \$	Fonds de roulement
Boîte de tranchée	22 000 \$	Fonds de roulement
Génératrice mobile pour station de pompage	100 000 \$	Fonds de roulement
STATIONNEMENT		
Concept d'ensemble stationnement Centre-Ville Phases 1 et 2 - Volet civil	40 000 \$	Excédent non affecté
ACQUISITIONS ET AMÉNAGEMENT		
Acquisitions immeubles divers	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt
INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT		
Conduite aqueduc - 341 (sous le pont)	500 000 \$	Règlement d'emprunt
Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées - Fines bulles	2 860 000 \$	Règlement d'emprunt E-028
Émissaire D2 - Travaux de stabilisation	285 000 \$	Règlement d'emprunt
Intercepteur pluvial des Sulpiciens de la 3e Avenue à la 1re Avenue incluant émissaire - Plans et devis	200 000 \$	Règlement d'emprunt
Rue du Chaînon - Installation d'un regard sanitaire et BI	35 000 \$	Excédent non affecté
LOISIRS ET CULTURE		
Bibliothèque - Remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation	160000 \$	Règlement d'emprunt
Bibliothèque - Toiles solaires	30 000 \$	Excédent non affecté
Place du parvis – Phase II - Appel d'offres services professionnels & plans et devis	700 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Complexe Goyette - Remplacement chalet	150 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Complexe Goyette - Changer l'entrée d'eau	50 000 \$	Excédent non affecté AP
Piste cyclable 341 - Pulvo pavage	125 000 \$	Règlement d'emprunt E022
Sentier accès à la rivière - plans et devis	30 000 \$	Excédent non affecté
Parc Donald-Bricault - Travaux d'augmentation de capacité électrique	150 000 \$	Règlement d'emprunt E022
Parc Donald-Bricault - Remplacement de la trampoline incluant la bordure	75 000 \$	Règlement d'emprunt
Parc des prés - Remplacement mobilier urbain	15 000 \$	Règlement d'emprunt E-022
TOTAL	12 565 914 \$	Avant subventions

PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS
Année: 2027

PROJETS	ESTIMATION (avant subvention)	FINANCEMENT
COMMUNICATION		
Plan signalétique - Phase 1 - Entrées de ville secondaires et tertiaires	80 000 \$	Règlement d'emprunt E-020
Plan signalétique - Phase 1 - Entrées de ville secondaires et tertiaires	30 000 \$	Règlement d'emprunt
Plan signalétique - Phase 4 - Édifices, Parc et Acheminement - Plan et devis	200 000 \$	Règlement d'emprunt
BÂTIMENTS		
Hôtel de Ville: Stationnement et éclairage extérieur	55 000 \$	Excédent non affecté
Hôtel de Ville: Réaménagement sous-sol	30 000 \$	Excédent non affecté
Démolition d'immeubles	25 000 \$	Excédent non affecté
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		
Mobilité centre-ville phase 2 (incluant rue de l'Église) - Plans et devis	50 000 \$	Règlement d'emprunt
Reprofilage des fossés Phase 1	250 000 \$	Règlement d'emprunt
VÉHICULES ET ÉÉQUIPEMENTS		
Souffleur	230 000 \$	Règlement d'emprunt
Tracteur	175 000 \$	Règlement d'emprunt
Camion pour l'hygiène du milieu	125 000 \$	Règlement d'emprunt
Camionnette	75 000 \$	Fonds de roulement
STATIONNEMENT		
Concept d'ensemble stationnement Centre-Ville Phases 1 et 2 - Plan et devis	25 000 \$	Règlement d'emprunt
ACQUISITIONS ET AMÉNAGEMENT		
Acquisitions immeubles divers	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt
INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT		
Mise à niveau centrale de filtration - Travaux urgents	2 780 600 \$	TECQ 2024-2028
Réfection rue Onulphe-Peltier & Payette	2 000 000 \$	Règlement d'emprunt
Intercepteur pluvial des Sulpiciens de la 3e Avenue à la 1re Avenue incluant émissaire - Travaux	2 000 000 \$	Règlement d'emprunt
Poste de pompage Seigneurial	1 675 000 \$	Règlement d'emprunt
Poste de pompage Place Desjardins + conduite Bas l'Achigan	1627222 \$	Règlement d'emprunt
ENVIRONNEMENT		
Borne de recharge	80 000 \$	Règlement d'emprunt/Subvention
LOISIRS ET CULTURE		
Place du parvis – Phase II - Construction	7 000 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Presbytère - Aménagement espace fabrique	20 000 \$	Excédent non affecté
Complexe Goyette - Réfection stationnement	475 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Complexe Goyette - Drainage du terrain (arrière lot et nord de 339)	50 000 \$	Excédent non affecté AP
Parc du Croissant - Remplacement des jeux d'eau	500 000 \$	Règlement d'emprunt
TOTAL	20 137 822 \$	Avant subventions

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
Année: 2028

PROJETS	ESTIMATION (avant subvention)	FINANCEMENT
BÂTIMENTS		
Ateliers municipaux - Construction	4 500 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES		
Mobilité centre-ville phase 2 (incluant rue de l'Église) - Travaux	883 000 \$	Règlement d'emprunt
Carrefour 341 / Béram - Plan et devis	250 000 \$	Règlement d'emprunt
Reprofilage des fossés - Phase 2	250 000 \$	Règlement d'emprunt
ACQUISITIONS ET AMÉNAGEMENT		
Acquisitions immeubles divers	1 250 000 \$	Règlement d'emprunt
INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT		
Mise à niveau centrale de filtration - Autres travaux	7 000 000 \$	Règlement d'emprunt / Subvention
Réfection rue Onulphe-Peltier & Payette	2 000 000 \$	Règlement d'emprunt
Desserte seigneuriale	2 350 000 \$	Règlement d'emprunt
Desserte égout Achigan Nord	550 000 \$	Règlement d'emprunt
TOTAL	14 533 000 \$	Avant subventions

2. QU’un document explicatif du programme triennal d’immobilisations sera distribué gratuitement sur demande et sera, également, disponible sur le site Internet de la Ville de L’Épiphanie conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

31-01-2026

Résolution autorisant l’adoption du Règlement numéro 092 établissant la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l’exercice financier 2026

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 092 vise à déterminer les taux de taxation foncière ainsi que la tarification de certains services de la Ville de L’Épiphanie. Il régit également les dates de paiement et la marche à suivre pour récupérer les comptes impayés ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire extraordinaire du 17 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu’une présentation et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur la fiscalité municipale et de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu’aucune modification n’a été apportée au projet de Règlement numéro 092 ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l’unanimité :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 092 établissant la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2026 et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

En vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, la période de question porte exclusivement le programme triennal d'immobilisations.

32-01-2026

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 32

----- A D O P T É E -----

_____ DONA BOUCHARD Mairesse suppléante	_____ FLAVIE ROBITAILLE Greffière et directrice générale adjointe
---	---